
Du Dimanche 07 Décembre 2003

NOUAKCHOTT INFO
QUOTIDIEN

510

PROCÈS DE OULD HAIDALLA ET DE SES COMPAGNONS LES AUDITIONS SE POURSUIVENT ET SE RESSEMBLENT

Après l'audition du député Ismaël Ould Amar, la cour criminelle a entamé jeudi 4 décembre celle de M Ely Ould Sneiba, un professeur d'université qui fut porte-parole de l'ex chef d'Etat Mohamed Khouna Ould Haidalla durant la campagne électorale des présidentielles 2003.

L'ex porte-parole classé parmi les présumés sept principaux auteurs du " complot contre l'ordre constitutionnel" a plaidé non-coupable en affirmant que lui-même, le candidat et tout son staff étaient toujours restés fidèles au principe de préservation de la paix civile. Ould Sneiba a également nié toute relation avec le "Grab1", et déclaré ne rien savoir de l'origine des financements de la campagne tout en précisant : "je suis sûr qu'ils proviennent des contributions de bonnes volontés nationales qui nous soutiennent".

Appelé à la barre après l'audition de M Ely Ould Sneiba , M Haba Ould Mohamed Vall a nié lui aussi, tout lien avec le GRAB1 et l'argent libyen affirmant ignorer l'existence de financements extérieurs de la campagne électorale de son candidat à laquelle il a participé financièrement par la vente de terrains et de maisons et précisant que Ould Haidalla n'est pas du genre à accepter des financements extérieurs.

M. Haba Ould Mohamed Vall a en outre dénoncé la " mafia " qui graviterait autour du régime et qui aurait provoqué "l'appauvrissement du pays et du citoyen".

Dans son audience du vendredi 5 décembre, la cour criminelle a entendu l'homme d'affaires Devaly Ould Cheine, qui a plaidé non-coupable, comme tous ceux qui l'ont précédé, accusant le pouvoir de choisir à chaque élection un bouc émissaire, avec Ahmed Ould Daddah après les présidentielles de 92, Chbih Ould Cheikh Melainine en 1997 et Ould Haidalla en 2003.

Pour M. Devaly Ould Cheine, le "GRAB1" et le gouvernement provisoire sont "une invention des services de sécurité".

Ould Cheine a été suivi à la barre par M Mohamed Yehdhih Ould Breideleil et par le fils de l'ancien président, M Sidi

Mohamed Ould Haidalla.

Les avocats de la défense, qui ont travaillé vendredi sans leurs amis sénégalais et maliens, "rentrés chez eux en attendant le début des plaidoiries", ont publié vendredi un communiqué repris par l'AFP dans lequel ils protestent contre "la fouille systématique" des affaires personnelles de leurs clients dans la prison, par les gardes.

Au cours de cette fouille, les prisonniers "se sont rendus compte que leurs radios ont été confisquées, en dépit de l'autorisation d'accéder à l'ensemble des médias qui leur a été accordée par la Cour".

La Cour criminelle de Nouakchott a repris ses audiences samedi 6 décembre après les troubles du vendredi soir survenues lorsque la police sur ordre du président de la Cour criminelle a fait évacuer de la salle des femmes en réaction aux youyouls qui ont accueillis l'entrée en salle de Sidi Mohamed Ould Haidalla.

Cet incident a empêché l'audition de Sidi Mohamed Ould Haidalla qui a été également reportée par la cour pour écouter M Mohamed Yehdhih Ould Breideleil, qui a plaidé lui aussi non-coupable, car il a seulement selon ses propres termes, entendu parler du GRAB et de l'argent libyen .

Sidi Mohamed a été le dernier des sept principaux accusés à être entendus samedi par la Cour. Il a nié avoir reçu de l'argent libyen.

Par ailleurs, "le collectif des familles des événements du 7 novembre 2003" qui regroupe les familles de Ould Haidalla et ses compagnons, a condamné samedi dans un communiqué, la " brutalité des services de Police " pour faire sortir les femmes de la salle et pour chasser le public des abords du Palais de justice.

Le communiqué affirme qu'au cours de cette intervention de la police quatre jeunes ont été arrêtés et de "multiples dégâts corporels" ont été occasionnés avant de demander aux autorités judiciaires de "sanctionner sévèrement les auteurs de ces actes ignobles".

Suite en page 3

Suite de la page 1

PROCÈS DE OULD HAIDALLA ET DE SES COMPAGNONS LES AUDITIONS SE POURSUIVENT ET SE RESSEMBLENT

Revenue sur sa décision, dès le premier soir, le juge a finalement autorisé les femmes à assister à la suite du procès.

Après l'audition de Sidi Mohamed O. Haïdalla, ce fut au tour Mohamed El Hacem Ould Lebatt, de comparaître à la barre. A la suite de plusieurs réponses, il déclara que le mouvement Conscience et Résistance auquel le procureur fait allusion en le traitant comme membre de cette organisation, n'a jamais soutenu la candidature de de Ould Haïdalla, ni moralement, ni matériellement, ni idéologiquement. Le docteur Cheikh O. Horma, viendra ensuite pour nier toute intention de tentative de renversement de l'ordre constitutionnel que lui ou ses compagnons auraient entrepris. Il s'expliqua longuement sur ses conditions d'arrestation, sur les motifs de ses déplacements à la veille de la campagne. Il reconnaîtra par exemple avoir été porteur de message au nom de Ould Haïdalla pour les présidents malien, sénégalais et burkinabais. Sur un déplacement effectué en France, il dira que c'était pour un motif professionnel, non sans préciser au parquet que l'on a aucun droit de s'enquérir autant de son calendrier de déplacement ou affaires personnelles.

Le docteur Cheikh O. Horma sera suivi de Baro Abdoulaye l'un des responsables de la sécurité de Ould Haïdalla. Le juge et le parquet se contenteront de lui poser peu de questions alors que la défense insistait beaucoup à l'entendre. Baro Abdoulaye, suite à une question de la défense, devait indiquer qu'il est ingénieur informaticien, sortant d'Allemagne, où il a été d'ailleurs délégué par plus d'une centaine d'Étudiants pour transmettre leur soutien à la candidature de Ould Haïdalla. Ne parlant pas bien arabe, il sera autorisé par le juge à s'exprimer en Français.

Le juge, malgré l'insistance de la défense n'accepta pas de lever la séance, car, disait-il il ne reste plus que cinq accusés à entendre et nous ne pouvons pas chaque fois accéder aux demandes de report de la défense. Une audience que le juge a décidé de ne lever qu'à minuit.

Le parquet expose deux nouveaux documents

Il est à noter que le parquet durant cette journée du 6 décembre a présenté deux nouveaux documents, provoquant une vive protestation de la défense. Il s'agit en l'occurrence de celui comportant la composition du gouvernement provisoire qu'aurait mis en place les accusés, ainsi que d'une lettre qu'aurait adressé Cheikh O. Horma à l'ambassadeur du Maroc. Les avocats commencent par dire qu'il est inadmissible que de tels documents ne soient portés à leur connaissance ou transmis qu'après quelques jours d'audience. Ils appellent le Président de la Cour à ordonner que le dossier soit coté afin que tout document soit obligatoirement connu par l'ensemble des parties. Par ailleurs soutient la défense ces documents n'ont aucune valeur probante car même les accusés les découvrent pour la première fois et la défense a entendu le parquet évoquer ce gouvernement tout au long du procès sans jamais prendre connaissance de sa teneur et des personnes qui y sont citées. Le docteur O. Horma répondra quant à lui que le contenu de la lettre déclinée par le parquet semble être tirée du texte d'une lettre que le comité de suivi a effectivement rédigé mais elle n'était pas adressée à l'ambassadeur du Maroc. Il poursuit en disant que de toute manière la lettre du comité était signée alors que celle ci ne contient aucune signature.

Les deux documents ont été aussitôt remis à la défense puis versés au dossier. Après l'audition des accusés, viendra le tour du parquet d'exposer son réquisitoire, moment crucial qui généralement donne une opinion sur le degré de l'accusation et les moyens de preuve dont il dispose. Les plaidoiries qui suivront auront donc une intensité équivalente au fond même de ce réquisitoire.

En toute vraisemblance et selon le rythme actuel de l'audience, l'entrée au fond du dossier devrait commencer dès le lundi.

LA RÉDACTION